

FR 7

Nouvelle précédente

Nouvelle suivante Le très honorable Justin Trudeau, C.P., député Premier Ministre du Canada Cabinet du premier ministre 80, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0A2 <u>justin.trudeau@parl.gc.ca</u> L'honorable Mélanie Joly, C.P.,

Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6 melanie.joly@parl.gc.ca Monsieur le Premier ministre, Madame la ministre,

est une organisation

Québec.

La Ligue des droits et libertés (LDL)

Ministre des Affaires étrangères

députée

indépendante, non partisane et sans but lucratif, vouée à la défense des droits humains. Depuis sa création en 1963, la LDL a influencé plusieurs politiques gouvernementales et projets de loi au Québec et au Canada, en plus de contribuer à la création d'instruments voués à la défense et la promotion des droits humains, tels que la Charte des droits et libertés de la personne du

La LDL est membre de la

Fédération internationale pour les

droits humains (FIDH), une ONG

internationale regroupant 188

organisations nationales de

défense des droits humains

provenant de 116 pays. Depuis

1922, la FIDH est engagée dans la

défense de tous les droits humains

tels que définis dans la Déclaration

universelle des droits de l'homme.

Elle compte parmi ses membres

plusieurs organisations de droits

humains palestiniennes et

israéliennes. Les violences extrêmes envers le peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie se poursuivent depuis octobre 2023, et c'est avec consternation que nous avons appris que plus de 83 millions de dollars de cartouches de mortier explosives produites par une entreprise opérant au Québec, **General Dynamics Ordnance and** Tactical Systems Inc, seraient achetées par les États-Unis et intégrées au programme d'armement américain destiné à Israël(1), (2). Par la présente, la Ligue des droits et libertés et la Fédération internationale des droits humains intiment gouvernement du Canada à bloquer cette transaction ainsi qu'à prendre toutes les mesures

nécessaires pour mettre fin aux

interventions militaires de l'État

d'Israël dans la bande de Gaza.

Dans notre lettre conjointe datée

du 23 février 2024, nous exhortions

le Canada à imposer un embargo

destination d'Israël, alors que des

actes génocidaires sont perpétrés

parlement canadien a adopté en

mars dernier une motion appelant

à cesser tout transfert d'armes du

Canada vers Israël. Il va sans dire

qu'en cohérence avec l'esprit de

transfert indirect, qui transiterait via

internationale de Justice a rendu

un avis consultatif(3) déclarant que

l'occupation par Israël du Territoire

palestinien occupé, composé de

cette motion, il est urgent de

mettre fin également à tout

Le 19 juillet dernier, la Cour

un autre pays.

contre le peuple palestinien.

Rappelons également que le

immédiat sur les armes à

la Cisjordanie, de Jérusalem-Est et la bande de Gaza, est illégale. Cet avis énonce les obligations des autres États, y compris le Canada, en ce qui a trait aux politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, sans aucune ambiguïté (nous soulignons) : (...) de ne pas entretenir, en ce qui concerne le Territoire palestinien occupé ou des parties de celui-ci, de relations économiques ou commerciales avec Israël qui seraient de nature à renforcer la présence illicite de ce dernier dans ce territoire ; (les États) doivent s'abstenir, dans l'établissement et le maintien de missions diplomatiques en Israël, de reconnaître de quelque manière sa présence illicite dans le Territoire palestinien occupé; et prendre des mesures pour empêcher les échanges commerciaux ou les investissements qui aident au

maintien de la situation illicite

palestinien occupé. (par 278)

créée par Israël dans le Territoire

(...) tous les États sont tenus de ne

pas prêter aide ou assistance au

maintien de la situation créée par

doivent veiller, dans le respect de

la Charte des Nations Unies et du

droit international, à ce qu'il soit

du droit du peuple palestinien à

présence illicite d'Israël dans le

Territoire palestinien occupé. En

outre, tous les États parties à la

quatrième convention de Genève

ont l'obligation, dans le respect de

la Charte des Nations Unies et du

international humanitaire tel que

consacré par cette convention.

De plus, comme nous le soulignions

dans notre lettre précédente, la

Cour internationale de Justice a

mesures conservatoires visant à

protéger le peuple palestinien

préjudice irréparable ». En tant

qu'État partie à la Convention

pour la prévention et la répression

du crime de génocide, le Canada

d'« un risque réel et imminent d'un

ordonné en janvier 2024 des

droit international, de s'assurer

qu'Israël respecte le droit

(par 279)

mis fin à toute entrave à l'exercice

l'autodétermination résultant de la

cette présence. Tous les États

a l'obligation juridique de prévenir et de punir le génocide (4). Il s'agit d'une responsabilité juridique contraignante en vertu du droit international et de l'article 1 de la Convention, qui requiert du Canada qu'il adopte toutes les mesures nécessaires afin de faire cesser et punir les actes génocidaires perpétrés par l'État d'Israël à l'encontre du peuple palestinien. Les exportations d'armes, de marchandises et de technologies militaires à destination d'Israël violent également le droit canadien, précisément la Loi sur les licences d'exportation et d'importation (articles 7.3 et 7.4), car il existe des preuves qu'Israël a commis et continue de commettre des violations du droit humanitaire international et du droit international des droits humains. En tant qu'organisations de défense des droits humains dont la mission est de s'assurer du respect du droit international et des principes des droits humains, la Ligue des droits et libertés et la Fédération internationale des droits humains exhortent le Canada à bloauer sans délai le transfert d'armes produites au Canada et destinées à intégrer le programme d'armement américain pour Israël. Ce faisant, le gouvernement canadien respecterait ainsi sa propre législation, ainsi que l'esprit

de la motion adoptée par le

dernier, motion en faveur de

laquelle vous avez voté.

Parlement canadien le 18 mars

Veuillez agir en conséquence, et

dans le respect des obligations du

humains et de droit international.

Ligue des droits et libertés (LDL)

Fédération internationale pour les

Articles similaires

Canada en matière de droits

Alexandre Petitclerc

droits humains (FIDH)

Président

Alice Mogwe

Présidente

prison

evue Droits et libertés re en prison dans

juillet 2024

17

469 Jean-Talon Ouest, bureau 105 Montréal, Québec H3N 1R4 Tél.: 514 849-7717 Cell. médias : 514 715-7727 info@liguedesdroits.ca Faire un don

©2024 Ligue des droit et libertés Héphaïstos